

31EME SIECLE
SARL au capital de 7 143 euros,
en cours d'immatriculation au RCS d'ALBI,
dont le siège social est situé : 113 ROUTE DE BELLEGARDE 81990 CAMBON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-huit juin,
à neuf heures,

Au siège social, 113 ROUTE DE BELLEGARDE 81990 CAMBON

Les associés de la société 31EME SIECLE, SARL au capital de 7 143 euros, divisé en 7 143 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Henrick THOUVENIN, propriétaire de 3 000 parts sociales
- Monsieur Baptiste BRUNET-CUQ, propriétaire de 2 143 parts sociales
- Monsieur Damien CHANRION, propriétaire de 2 000 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 7 143 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henrick THOUVENIN.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Gérant sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

113 ROUTE DE BELLEGARDE
81990 CAMBON

Nouvelle adresse :

113 ROUTE DE BELLEGARDE
81990 CAMBON.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 113 ROUTE DE BELLEGARDE 81990 CAMBON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

VOTE (EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE)

Pour	<u>5.143</u>	voix	Contre	<u>2.000</u>	voix	Abstention	<u> </u>	voix
------	--------------	------	--------	--------------	------	------------	-------------------	------

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / adoptée / rejetée (rayez les mentions inutiles)

Deuxième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

VOTE (EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE)

Pour 7.143 voix Contre voix Abstention voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / adoptée / rejetée (rayez les mentions inutiles)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Gérant

Zone de signature